REÇU EN PREFECTURE

1e 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

9_DE-084-218400885-20221214-DE_13122022

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Commune de PERNES-LES-FONTAINES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ~~~~~~

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

(Date de convocation : 7 Décembre 2022)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	24
Absents excusés ayant donné	
procuration:	5
Absent excusé non représenté :	/
Absente non excusée :	/
Votants:	29

L'An deux mille vingt-deux et le treize Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

<u>Pouvoirs</u>: Madame Anne CUNTY (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Géraldine PETIT (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrick MONTY (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision modificative de crédits budgétaires n° 1 – Budget ville

Monsieur Fulgencio BERNAL expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications de fin d'exercice sur les crédits des deux sections du budget principal.

Pour la section de fonctionnement, les modifications concerneront des abondements des charges à caractère général et des charges de personnel, un réajustement de l'inscription du FPIC, la prise en compte de créances admises en non-valeur ou éteintes, une subvention supplémentaire allouée au CCAS et la comptabilisation d'une provision pour créances à restant à recouvrer.

En contrepartie, les réajustements de recettes s'effectueront, d'une part, au chapitre 73 « impôts et taxes » pour les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation. D'autre part, les chapitres 74 « dotations et participations » et 75 « Autres produits de gestion courante » enregistreront des suppléments de recettes encaissées. Enfin le chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions » sera mouvementé pour une reprise de provision constituée pour des créances désormais éteintes et passées en charges.

En section d'investissement, les modifications budgétaires consistent, en dépenses, à des ouvertures de crédits, d'une part pour l'apurement de l'article 1069 précédant le passage au référentiel M57, d'autre part pour prendre acte de la cession d'un terrain par l'Etablissement Public Foncier et enfin pour réajuster les enveloppes financières des opérations d'équipement en cours et les crédits dévolus à l'acquisition de mobilier et divers petits matériels municipaux.

En recettes, les modifications permettront de budgéter deux subventions obtenues au titre de la DETR et un concours de la DRAC. Par ailleurs, les inscriptions seront effectuées pour ajuster le produit des amendes de police et les modalités de paiement consenties par l'EPF.

Section de fonctionnement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
6042 Achats de prestations de services	011		14 100,00
251 Hébergement et restauration scolaire			14 100,00
6042 Achats de prestations de services	011		3 900,00
421 Centres de loisirs			3 900,00
6042 Achats de prestations de services	011		3 500,00
64 Crèches et garderies			3 500,00
6247 Transports collectifs	011		8 500,00
421 Centres de loisirs	·		8 500,00
64111 Rémunération principale	012		47 000,00
020 Administration générale de la collectivité			47 000,00
64118 Autres indemnités	012		30 000,00
020 Administration générale de la collectivité			30 000,00
64118 Autres indemnités	012		10 000,00
112 Police municipale			10 000,00
64118 Autres indemnités	012		18 000,00
211 Ecoles maternelles			18 000,00
64131 Rémunérations	012	W 5	80 000,00
020 Administration générale de la collectivité			80 000,00
64131 Rémunérations	012		70 000,00
64 Crèches et garderies	1		70 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraites	012		20 000,00
020 Administration générale de la collectivité		2	20 000,00
739223 Fonds de péréquation des ressources	014		4 000,00
communales et interco	014		
020 Administration générale de la collectivité			4 000,00
6541 Créances admises en non-valeur	65		5 000,00
251 Hébergement et restauration scolaire			5 000,00
6542 Créances éteintes	65		78 000,00
94 Aides aux commerces et aux services marchands			78 000,00
657362 CCAS	65		30 000,00
520 Services communs			30 000,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	66		-7 400,00
01 Opérations non ventilables			-7 400,00
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	68		11 000,00
01 Opérations non ventilables			11 000,00
6419 Remboursements sur rémunérations du	013	15 000,00	
personnel			
020 Administration générale de la collectivité 6419 Remboursements sur rémunérations du		15 000,00	
personnel	013	1 000,00	
321 Bibliothèques et médiathèques		1 000,00	

REÇU EN PREFECTURE le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-218400885-20221214-DE_13122022

TOTAUX		425 600,00	425 600,00
01 Opérations non ventilables		90 000,00	
de fonctionnement courant	78	90 000,00	
7815 Reprises sur provisions pour risques et charges	70		
01 Opérations non ventilables		8 000,00	
7788 Produits exceptionnels divers	77	8 000,00	
411 Salles de sport, gymnases	,,,	7 000,00	
7588 Autres produits divers de gestion courante	75	7 000,00	
020 Administration générale de la collectivité	, 5	24 000,00	
7588 Autres produits divers de gestion courante	75	24 000,00	
95 Aides au tourisme		5 000,00	
74718 Participations autres	74	5 000,00	
64 Crèches et garderies		7 500,00	
74718 Participations autres	74	7 500,00	>
421 Centres de loisirs		13 000,00	
74718 Participations autres	74	13 000,00	
411 Salles de sport, gymnases		2 000,00	
74718 Participations autres	74	2 000,00	
251 Hébergement et restauration scolaire		2 000,00	
74718 Participations autres	74	2 000,00	
020 Administration générale de la collectivité		3 500,00	
74718 Participations autres	74	3 500,00	
01 Opérations non ventilables		2 600,00	
744 FCTVA	74	2 600,00	
01 Opérations non ventilables		190 000,00	
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	73	190 000,00	
020 Administration générale de la collectivité		23 000,00	
7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	73	23 000,00	
91 Foires et marchés	5 2	25 000,00	
7336 Droits de place	73	25 000,00	
251 Hébergement et restauration scolaire		9 500,00	
redevables	70	9 500,00	
70878 Remboursements de frais par d'autres	70		
écoles 95 Aides au tourisme		-3 500,00	
annexes, régies municipales, CCAS et caisse des	70	-3 500,00	
70841 Mise à disposition de personnel aux budgets		-0 000,00	
026 Cimetières et pompes funèbres	70	-6 000,00	
64 Crèches et garderies 70311 Concession dans les cimetières	70	-6 000,00	
personnel 64 Crèches et garderies		5 000,00	
6419 Remboursements sur rémunérations du	013	5 000,00	
422 Autres activités pour les jeunes		2 000,00	
personnel		2 000,00	

Section d'investissement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
2111 Terrains nus	Chap. 041		408 456,00
01 Opérations non ventilables	OPFI		408 456,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	Chap. 10		115 633,00
01 Opérations non ventilables	OPFI		115 633,00
1641 Emprunts en euros	Chap. 16		-35 000,00
01 Opérations non ventilables	OPFI		-35 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-218400885-20221214-DE_13122022

523 Actions en faveur des personnes en difficultés	OPNI		6 886,00
2111 Terrains nus	Chap. 21		7 990,00
020 Administration générale de la collectivité	Op n° 132		7 990,00
2115 Terrains bâtis	Chap. 21		3 000,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		3 000,00
21311 Hôtel de ville	Chap. 21		197 000,00
020 Administration générale de la collectivité	Op n° 101		197 000,00
21318 Constructions – Autres bâtiments publics	Chap. 21		5 205,00
411 Salles de sport, gymnases	Op n° 106		5 205,00
21318 Constructions – Autres bâtiments publics	Chap. 21		4 140,00
422 Autres activités pour les jeunes	Op n° 112		4 140,00
21318 Constructions – Autres bâtiments publics	Chap. 21		9 925,00
314 Cinémas et autres salles de spectacles	Op n° 164		9 925,00
2132 Immeubles de rapport	Chap. 21		8 892,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		8 892,00
21538 Autres réseaux	Chap. 21		12 181,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		12 181,00
2158 Autres installations, matériel et outillage	Chap. 21		1 836,00
techniques 020 Administration générale de la collectivité	OPNI	2	1 836,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	Chap. 21		3 030,00
314 Cinémas et autres salles de spectacles	OPNI		3 030,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	Chap. 21		1 900,00
414 Autres équipements sportifs ou de loisir	OPNI	8	1 900,00
2184 Mobilier	Chap. 21	· 1	-9 288,00
020 Administration générale de la collectivité	Op n° 53		-9 288,00
2184 Mobilier	Chap. 21		650,00
211 Ecoles maternelles	OPNI		650,00
2184 Mobilier	Chap. 21		2 300,00
251 Hébergement et restauration scolaire	OPNI		2 300,00
2184 Mobilier	Chap. 21		9 800,00
314 Cinémas et autres salles de spectacles	OPNI		9 800,00
2188 Autres immobilisations corporelles	Chap. 21		-6 798,00
212 Ecoles primaires	Op n° 51		-6 798,00
2188 Autres immobilisations corporelles	Chap. 21		10 240,00
213 classes regroupées	OPNI		10 240,00
2313 Constructions	Chap. 23		-197 000,00
020 Administration générale de la collectivité	Op n° 101		-197 000,00
024 Produits de cession des immobilisations	024	15 925,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	15 925,00	
16871 État et établissements nationaux	041	408 456,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	408 456,00	
1321 État et établissements nationaux	13	26 018,00	
324 Entretien du patrimoine culturel	OPNI	26 018,00	
1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	13	105 000,00	
71 Parc privé de la ville	OPNI	105 000,00	
1342 Amendes de police	13	5 579,00	
821 Equipements de voirie	OPNI	5 579,00	
TOTAUX		560 978,00	560 978,00

REÇU EN PREFECTURE le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400885-20221214-DE_13122022

LE CONSEIL:

VU l'exposé de Monsieur BERNAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour et 3 contre (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE et Madame Sabrina BOHIGUES) d'adopter les modifications de crédits budgétaires énoncées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme, le Maire,

Vach

Pascal BREMOND

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 14 Décembre 2022

Publiée le : 14 Décembre 2022